

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 03

Absents : 05

Procuration : 03

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 04B
Date de transmission
en préfecture :

02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOUE.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOUE donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Demande d'accompagnement pour un séjour linguistique à Miami
organisé par le Pensionnat de Versailles

Monsieur le Maire soumet à ses collègues la demande exprimée par le chef d'établissement du Pensionnat de Versailles pour l'organisation d'un **séjour linguistique à Miami** qui aura lieu du **06 au 12 juin 2026**.

Ce séjour concerne 35 élèves dont 7 sont originaires de la commune.

Le chef d'établissement précise que le coût du projet s'élève à 114 720,00 € et sollicite une participation de 200,00 euros par enfant.

Le coût global de cette opération est estimé à **114 720,00 €**.

Monsieur le Maire poursuit en disant que le chef d'établissement sollicite une aide de la collectivité pour diminuer sur la participation des parents dont les enfants sont issus de la commune.

Le Conseil municipal

Ouï l'exposé du Maire

Après échanges de vue,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver l'accompagnement de la collectivité pour diminuer la participation demandée aux parents des enfants issus du territoire, et qui prennent part à ce projet de voyage pédagogique organisé par le Pensionnat de Versailles qui aura lieu du **06 au 12 juin 2026**.

Article 2 : D'accorder une aide de **150,00€** à chaque enfant originaire de la commune participant à ce séjour.

Article 3 : D'inscrire la somme globale de **1050,00 €** au Budget Primitif 2026.

Article 4 : Que la somme de 150,00€ sera virée sur le compte des parents.

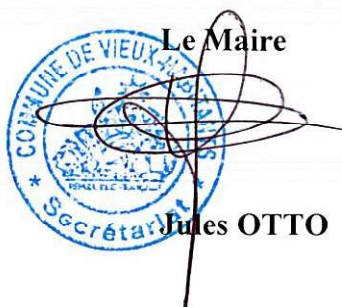
Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et au chef d'établissement.

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

Le Maire

Jules OTTO

